

Gouvernance des entreprises et parties prenantes : Au-delà de l'intérêt des actionnaires ?



Le 18 mai 2007
Faculté de droit de l'Université de Montréal
Entrée libre (inscription obligatoire)

Coordonnées :

Faculté de droit, Université de Montréal
Pavillon Maximilien-Caron
Salon des professeurs (salle A-3464)
3101 Chemin de la Tour
Montréal (Québec)

Information :

Stéphane Rousseau
(514) 343-7627
www.droitdesaffaires.org



CHAIRE EN DROIT DES AFFAIRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

avec la collaboration de :
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Chaire en éthique des affaires
Chaire de gouvernance et juricomptabilité

Faculté de droit
Université
de Montréal

Gouvernance des entreprises et parties prenantes : Au-delà de l'intérêt des actionnaires ?

La gouvernance réfère à l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, c'est-à-dire, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire. Elle s'intéresse aux mécanismes de fonctionnement, de contrôle et d'imputabilité qui régissent la prise de décisions dans les sociétés. L'objectif de la gouvernance d'entreprise devrait être de favoriser la maximisation de la valeur des sociétés dans l'intérêt de toutes les parties prenantes (stakeholders theory).

Une recherche pertinente peut être menée sur ce point afin de cerner l'influence de la théorie des parties prenantes sur la gouvernance des sociétés, sociétés aussi bien canadiennes qu'euro péennes. Aujourd'hui, force est de constater qu'un changement de philosophie se fait ressentir en Nord-Amérique et en Europe (la situation française en témoigne)... changement qu'il est toutefois difficile d'appréhender. En outre, les développements nouveaux en France et en Europe à propos de l'intérêt des associés et de l'intérêt de la société laissent entrevoir « du nouveau ». Comment cette nouveauté intègre-t-elle le cadre de ces développements ? Plus concrètement, faut-il voir dans les écrits et décisions les plus récents une analogie entre intérêt de la société et théorie des parties prenantes ? N'y-a-t-il pas une appréhension par le droit de théories qui, au départ, sont des théories de gestionnaires et d'économistes ? De plus, le sujet des parties prenantes interfère avec celui qui est au devant de la scène médiatique sous le nom de développement durable. De quelle manière le développement durable s'inscrit-il dans la théorie des parties prenantes ? Constitue-t-il alors un nouveau paradigme pour les entreprises ? Quelle est la relation unissant développement durable et responsabilité sociale ? Autonomie ou illustration ?...



Par ailleurs, les normes comptables et celles du reporting ne sauraient être laissées de côté dans ce débat. N'est-ce pas par le biais des données chiffrées que les actionnaires et les autres parties prenantes sont informés de la bonne marche de l'entreprise. Aussi, si le droit doit être étudié à l'aune de l'évolution contemporaine de l'entreprise, il est indéniable que le juriste doit renforcer ses connaissances en comptabilité et qu'il ne doit sous aucun prétexte ignorer cette matière. Enfin,

l'analyse économique du droit est également une matière apportant ses précieux enseignements. Comment le juriste pourrait-il s'intéresser à la gouvernance et aux parties prenantes sans connaître les théories de l'agence, du nœud de contrats ou encore, la vision institutionnelle de l'entreprise ? Voilà bien des pistes à explorer dont les conséquences (théoriques et pratiques) sont nombreuses. Pour n'en citer que certaines : l'entreprise telle que nous la connaissons ne doit-elle pas être redéfinie ? Quelle est la situation du droit relativement à une l'évolution contemporaine ? La comparaison du Canada et de la France (ou de l'Europe en général) atteste-t-elle d'un changement du contexte juridique ? De quelle manière le droit se modifie-t-il ou doit-il se modifier ? Quelles sont finalement les perspectives qui s'offrent à lui ? Quelles sont les conséquences de ce changement de cadre pour les dirigeants ? Quels sont les risques auxquels ils s'exposent ? Comment prendre leur décision au mieux afin de s'assurer qu'ils ont pris la meilleure décision ? ...

Nous espérons que cette journée d'étude internationale, organisée pour la première fois à l'Université de Montréal, contribuera à renforcer les développements intellectuels entourant ces quelques pistes de réflexion. En réunissant un panel de spécialistes, tant nord-américains qu'euro péens, et en confrontant diverses disciplines (éthique, finance et droit), la Chaire de droit des affaires et de commerce international souhaite contribuer activement à l'ensemble des débats qui animent actuellement le monde de l'entreprise et offrir une vision à la fois transnationale et transfrontalière dans une matière qui connaît si peu de barrières.



H O R A I R E

9h Mot de bienvenue

Stéphane Rousseau

titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international, Université de Montréal

Sous la présidence de

Ejan Mackaay

directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international, Université de Montréal

9h15 Parties prenantes et éthique

The curiously evolving history of stakeholder theory in business ethics

Joseph Heath

professeur
Département de philosophie, Université de Toronto

Wayne Norman

titulaire de la Chaire en éthique des affaires
Université de Montréal

10h15 Pause

10h45 Parties prenantes et comptabilité

Normalisation comptable et parties prenantes

Réal Labelle

titulaire de la Chaire en gouvernance et juricomptabilité
HEC – Montréal

Entre droit et incitations, l'éthique et la morale comme espaces de liberté pour les dirigeants et pour la gouvernance des entreprises

Benoît Pigé

professeur
Directeur de l'IAE de Franche-Comté

12h00 Dîner

Sous la présidence de

Renée-Claude Drouin

professeure
Faculté de droit, Université de Montréal

13h15 Parties prenantes et droit de l'entreprise

Réflexions juridiques sur la notion de responsabilité sociale de l'entreprise

Ian Lee

professeur
Faculté de droit, Université de Toronto

L'appréhension de la stakeholder theory par le droit des entreprises : une approche comparé du droit français et canadien

Ivan Tchotourian

chercheur post-doctoral
Chaire en droit des affaires et du commerce international
Université de Montréal et Université Nancy 2

14h30 Pause

14h45 Parties prenantes et développement durable

Enjeux du développement durable en droit des affaires

François Guy Trébulle

professeur
Université René Descartes - Paris V

La gouvernance d'entreprise et le développement durable en droit des sociétés canadien

Geneviève Dufour

doctorante
Faculté de droit, Université de Montréal

Stéphane Rousseau

titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international, Université de Montréal

16h00 Clôture

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom _____

Prénom _____

Entreprise _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Entrée libre – Inscription obligatoire RSUP

Remplissez ce formulaire et faites-le parvenir par courrier :
Chaire en droit des affaires et du commerce international
Faculté de droit, Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (QC) H3C 3J7

ou par télécopieur : (514) 343-2199

Vous pouvez également vous inscrire directement par courriel : louis.therrien.1@umontreal.ca
ou sur notre site Internet : www.droitdesaffaires.org